

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

INNATE PHARMA PRÉSENTE SES RÉSULTATS FINANCIERS ET L'AVANCÉE DE SON PORTEFEUILLE AU PREMIER SEMESTRE 2020

- **Innate a repris le recrutement de patients dans l'essai de Phase 2 TELLOMAK évaluant lacutamab dans le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïdes**
- **L'entrée en Phase 3 de monalizumab est attendue au second semestre 2020, entraînant un paiement d'étape de 50 millions de dollars**
- **Innate démarre l'exploration d'avdoralimab en inflammation au-delà de la COVID-19**
- **Position de trésorerie de 184,6 millions d'euros¹ au 30 juin 2020**

Marseille, le 8 septembre 2020, 7h00 CEST

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH – ISIN : FR0010331421 ; Nasdaq : IPHA) (« **Innate** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés pour le premier semestre 2020. Les comptes consolidés sont joints au présent communiqué.

« Au premier semestre 2020, le portefeuille d'Innate a significativement progressé. La Société a notamment rapidement redémarré le recrutement dans l'étude de Phase 2 TELLOMAK évaluant lacutamab chez les patients atteints d'un syndrome de Sézary ou de mycosis fongoïdes » commente **Mondher Mahjoubi, Président du Directoire d'Innate Pharma**. « Au second semestre de l'année, nous attendons le démarrage, par notre partenaire AstraZeneca, de l'essai clinique de Phase 3 portant sur monalizumab en combinaison avec cetuximab chez des patients présentant un cancer de la tête et du cou en rechute ou métastatique et préalablement traités par une chimiothérapie et une immunothérapie anti-PD-(L)1. Cela représente une étape clinique et financière significative, alors qu'il s'agit de notre premier produit entrant en Phase 3. C'est de plus un traitement prometteur, potentiellement « first in class » pour une population de patients ayant besoin de nouveaux traitements efficaces et tolérables. De manière plus générale, nous continuons de mettre en œuvre notre stratégie à long-terme, nous amenant à devenir une société de biotechnologies globale au stade commercial, assumant d'ici la fin de l'année l'ensemble des responsabilités commerciales pour Lumoxiti aux Etats-Unis. »

Un webcast et une conférence téléphonique se tiendront aujourd'hui à 14h00

Accès au webcast : <https://edge.media-server.com/mmc/p/ptr5apbo>

Ou aux numéros suivants :

France : 01 70 70 07 81 États-Unis : + 1877 870 9135

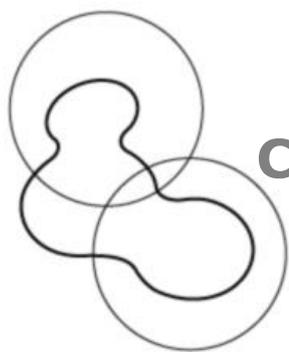
Standard International: +44 (0) 2071 928338

Code PIN : **7368163**

La présentation et le webcast seront accessibles sur le site internet de la Société 30 minutes avant le début de la conférence.

Vous pourrez réécouter la conférence sur le site web d'Innate Pharma.

¹ Comprenant des actifs financiers courants (16,0m€) et des actifs financiers non-courant (36,9m€)



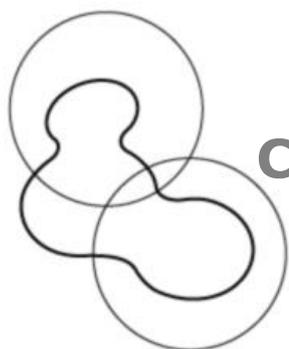
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Principaux éléments financiers du premier semestre 2020 :

Les éléments clés pour le premier semestre 2020 sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 184,6 millions d'euros (m€) au 30 juin 2020 (255,9 millions d'euros au 31 décembre 2019).
- Des produits opérationnels s'élevant à 36,7m€ pour le premier semestre 2020 (59,2m€ pour le premier semestre 2019) et comprenant principalement :
 - Les revenus des accords de collaboration et de licence, qui correspondent principalement à l'étalement comptable des paiements initiaux et de levée d'option reçus par Innate Pharma dans le contexte des accords signés avec AstraZeneca (LSE/STO/NYSE:AZN) :
 - (i) Les revenus des accords de collaboration et de licence liés à l'accord signé pour monalizumab ont baissé de 4,7m€, s'élevant à 19,6m€ au premier semestre 2020 (24,3m€ au premier semestre 2019). Cette baisse s'explique principalement par une diminution non significative du budget de la collaboration, entièrement reconnu au cours de la période; et
 - (ii) Les revenus des accords de collaboration et de licence liés à l'accord signé pour IPH5201 ont baissé de 13,8m€, s'élevant à 8,7m€ au premier semestre 2020 (22,5m€ au premier semestre 2019), principalement en raison d'une extension de la période de reconnaissance à la suite du renouvellement en novembre 2019 de la collaboration avec AstraZeneca pour 12 mois.
 - Les revenus des refacturations de coûts de recherche et développement (R&D) pour avdoralimab (IPH5401) et pour IPH5201 s'élevaient à 1,1m€ au premier semestre 2020 (4,4m€ au premier semestre 2019), après le passage d'IPH5201 en Phase 1 réalisée et payée par AstraZeneca.
 - Un financement public des dépenses de recherche de 6,9m€ au premier semestre 2020 (7,6m€ au premier semestre 2019).
- Des charges opérationnelles de 46,0m€ pour le premier semestre 2020 (45,9m€ pour le premier semestre 2019), dont 68,5% (31,5m€) consacrés à la R&D.
 - Les charges de R&D ont baissé de 5,1m€ à 31,5m€ pour le premier semestre 2020 (36,6m€ pour le premier semestre 2019) suite à l'achèvement d'activités réglementaires pour certains programmes, dont le dépôt du dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de Lumoxiti en Europe, et la transition en Phase 1 d'IPH5201 à AstraZeneca.
 - Les frais commerciaux et généraux ont augmenté de 5,2m€ à 14,5m€ pour le premier semestre 2020 (9,3m€ pour le premier semestre 2019). Cette augmentation résulte principalement de la mise en place de la filiale américaine et la commercialisation de Lumoxiti.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

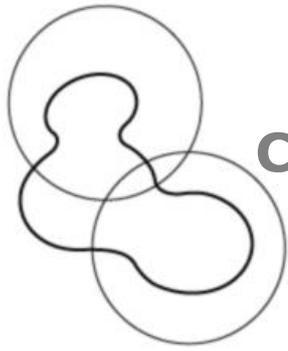
innate pharma

- Le contrat de distribution de Lumoxiti a généré un revenu net de 0,9m€ au premier semestre 2020 (une perte de 3,8m€ au premier semestre 2019) principalement en raison du transfert des coûts commerciaux d'AstraZeneca à Innate Pharma.
- Le résultat financier présente une perte nette de 2,0 millions d'euros pour le premier semestre 2020 (gain de 3,8m€ pour le premier semestre 2019) principalement en raison de la variation de la juste valeur de nos instruments financiers due à la crise sanitaire COVID sur les marchés financiers.
- Une perte nette de 10,3m€ pour le premier semestre 2020 (bénéfice de 13,2m€ pour le premier semestre 2019).

Le tableau suivant résume les comptes semestriels établis conformément aux normes IFRS pour le premier semestre 2020, incluant l'information comparative avec 2019 :

En milliers d'euros, sauf données par action	30 juin 2020	30 juin 2019
Produits opérationnels	36 745	59 155
Dépenses de recherche et développement	(31 499)	(36 584)
Frais commerciaux et généraux	(14 490)	(9 295)
Charges opérationnelles	(45 989)	(45 879)
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution	896	(3 820)
Résultat opérationnel (perte)	(8 348)	9 456
Produits (charges) financiers, net	(1 986)	3 784
Charge d'impôt sur le résultat	-	-
Résultat net de l'exercice	(10 334)	13 240
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	78 892	63 988
Résultat de base par action	(0,13)	0,21
Résultat dilué par action	(0,13)	0,20

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	184 614	255 869
Total de l'actif	333 066	401 361
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	207 764	217 416
Total passifs financiers	18 817	18 723



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

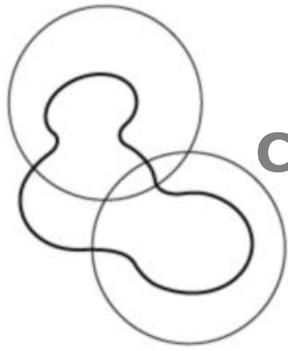
Avancées du portefeuille :

Lacutamab (IPH4102, anticorps anti-KIR3DL2) :

- En juin 2020, l'agence américaine du médicament (FDA, Food and Drug Administration) a levé la suspension partielle de l'essai clinique de Phase 2 TELLOMAK, évaluant l'efficacité et la tolérance de lacutamab chez les patients présentant un lymphome T avancé.
- En Europe, les autorités réglementaires espagnoles et allemandes ont également levé la suspension partielle de l'essai TELLOMAK, permettant à la Société de reprendre le recrutement dans l'essai dans ces pays, ainsi qu'en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.
- Les premières données de l'essai TELLOMAK sont attendues en 2021 pour le mycosis fongoïdes et en 2022 pour le syndrome de Sézary.
- De plus, la Société a présenté son plan pour reprendre le développement de lacutamab dans les lymphomes T périphériques.

Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), en partenariat avec AstraZeneca :

- De nouvelles données d'efficacité ont été présentées au congrès virtuel de l'ASCO20 au mois de mai. La présentation portait sur une extension de cohorte de type Phase 2 explorant la combinaison de monalizumab et cetuximab chez les patients présentant un carcinome épidermoïde de la tête et du cou en rechute ou métastatique et préalablement traités par une chimiothérapie à base de sels de platine ainsi qu'une immunothérapie anti-PD-(L)1 (« Cohorte 2 »). Ces données confortent le taux de réponse globale précédemment observé ainsi qu'un profil de tolérance gérable.
- Comme précédemment annoncé, le démarrage de l'essai de Phase 3 évaluant monalizumab en combinaison avec cetuximab chez des patients présentant un carcinome épidermoïde de la tête et du cou en rechute ou métastatique prétraités par une immunothérapie anti-PD-(L)1 est attendu en 2020.
- Suite à l'analyse d'un suivi plus long des patients ainsi que la maturation des données de survie de la Cohorte 2, et après discussion avec son partenaire AstraZeneca, la Société a accepté d'amender leur accord. Elle recevra désormais un paiement de 50 millions de dollars lors du traitement du premier patient par AstraZeneca dans l'essai de Phase 3, et un paiement de 50 millions de dollars après une analyse intermédiaire planifiée démontrant que la combinaison atteint un seuil prédéfini d'activité clinique. Tous les autres paiements d'étapes de développement et commerciaux liés à l'accord restent inchangés. La Société prévoit de présenter des données mises à jour et de plus long terme de la Cohorte 2 lors d'une prochaine conférence scientifique.
- Au deuxième trimestre 2020, la Société a étendu la cohorte de type Phase 2 qui évalue la combinaison de monalizumab, cetuximab et durvalumab chez les patients présentant un carcinome épidermoïde de la tête et du cou en rechute ou métastatique n'ayant jamais reçu d'immunothérapie anti-PD-(L)1 (« Cohorte 3 ») de 20 à 40 patients. Le recrutement de la Cohorte 3 est maintenant terminé et les données sont maintenant attendues en 2021.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Avdoralimab en oncologie (IPH5401, anticorps anti-C5aR) :

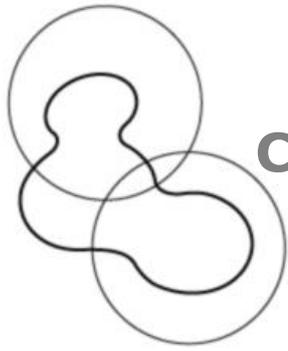
- Avdoralimab est actuellement évalué en combinaison avec durvalumab dans une étude de Phase 1 en escalade de dose et extension de cohorte (STELLAR-001). Les trois extensions de cohorte testent avdoralimab dans : 1) le cancer du poumon non à petites cellules en résistance secondaire à l'immunothérapie ; 2) le carcinome hépatocellulaire n'ayant jamais été traité par immunothérapie ; et 3) le carcinome hépatocellulaire ayant déjà été traité par immunothérapie.
- Sur la base des données des extensions de cohorte dans les deux premières cohortes, la Société a décidé d'arrêter le recrutement dans l'essai STELLAR-001.

Avdoralimab dans l'inflammation

- Le ciblage de C5a/C5aR, a été démontré scientifiquement ainsi que par des essais cliniques positifs dans plusieurs maladies inflammatoires impliquant la voie du complément.
- La Société poursuit l'exploration d'avdoralimab dans des études sponsorisées par les investigateurs dans l'urticaire chronique spontanée (UCS) et la pemphigoïde bulleuse (PB) où il a été démontré que la voie C5aR1 est fortement impliquée dans la physiopathologie de la maladie. Les deux essais devraient commencer au cours du second semestre 2020.

Contribution d'Innate dans la COVID-19 :

- Innate et plusieurs hôpitaux et centres académiques français conduisent en partenariat des programmes de recherche et développement dans le but de faire progresser la compréhension scientifique de la COVID-19 :
 - **FORCE (FOR COVID-19 Elimination)** : en avril, la Société a annoncé le démarrage d'un essai sponsorisé par l'investigateur, nommé FORCE. FORCE est un essai clinique randomisé en double aveugle de Phase 2 évaluant avdoralimab chez des patients atteints d'un COVID-19 entraînant une pneumonie sévère. L'essai est en cours.
 - L'essai de Phase 2 s'appuie sur une étude translationnelle exploratoire, **EXPLORE**, dont les résultats suggèrent une activation de la voie C5a/C5aR1 chez les patients qui progressent vers un COVID-19 sévère.
 - Les résultats de cette étude ont été publiés dans *Nature* le 29 juillet 2020.
 - **ImmunONCOVID-20** : cette étude contrôlée, randomisée, sponsorisée par le Centre Léon Bérard de Lyon, explore monalizumab, un inhibiteur de point de contrôle immunitaire potentiellement « first-in-class » et avdoralimab, parmi d'autres bras de traitement, afin d'étudier leur efficacité potentielle contre la COVID-19 chez les patients atteints de cancer et présentant des symptômes légers et souffrant de pneumonie, respectivement
 - **Mise à jour concernant le recrutement** : le recrutement dans les deux études a ralenti compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire en France. Cependant, à la suite de l'augmentation récente du nombre de cas de COVID-19 et à l'ouverture par la Société de nouveaux centres en France, le recrutement pour l'essai FORCE commence à reprendre. ImmunONCOVID-20 est actuellement suspendue. La Société continue de surveiller la situation et étudie la possibilité d'étendre l'exploration d'avdoralimab dans la COVID-19 à d'autres territoires.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

- En août, la Société a annoncé avoir obtenu un financement public de 6,8m€ afin de soutenir ses activités de recherche et de développement dans la COVID 19. Ce financement a été obtenu dans le cadre de l'appel à projets PSPC-COVID mis en place par le Gouvernement et permettra à la Société de couvrir le développement de ses activités en cours dans la COVID-19 qui ont débuté en mars 2020. Les programmes financés comprennent l'étude de recherche translationnelle EXPLORE COVID-19 et les deux essais cliniques de Phase 2 FORCE et ImmunONCOVID-20.

IPH5201 (anticorps anti-CD39), en partenariat avec AstraZeneca :

- En février 2020, l'essai de Phase 1 en escalade de dose, ouvert et multicentrique, évaluant IPH5201 en monothérapie, avec durvalumab (anti-PD-L1) et avec ou sans oleclumab (anti-CD73) a démarré dans les tumeurs solides. Après le traitement du premier patient le 9 mars 2020, AstraZeneca a versé un paiement d'étape de 5 million de dollars à Innate conformément à l'accord de collaboration d'Innate avec AstraZeneca et Innate a effectué un paiement d'étape de 2,7 millions d'euros à Orega Biotech SAS conformément à l'accord de licence d'Innate avec Orega Biotech SAS.

Lumoxiti, un médicament « first-in-class » approuvé chez les adultes présentant une leucémie à tricholeucocytes en rechute ou réfractaire pris en licence à AstraZeneca :

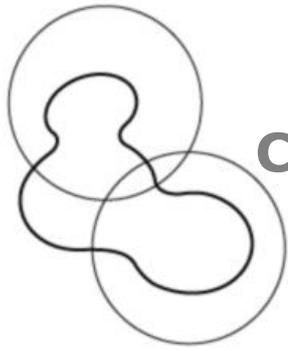
- En janvier, la Société a annoncé que l'Agence Européenne du Médicament (European Medicines Agency - EMA) a accepté le dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de Lumoxiti.
- En mars 2020, la « Biologics License Application » (BLA) de Lumoxiti aux États-Unis a été transférée d'AstraZeneca (LSE/STO/NYSE: AZN) à Innate. La transition de l'ensemble des opérations commerciales américaines devrait être achevée en 2020.
- La leucémie à tricholeucocytes (LT) en rechute ou réfractaire est une maladie rare et environ 380 patients LT aux États-Unis ont reçu au moins deux lignes de traitement, les rendant éligibles à un traitement par Lumoxiti. Avant Lumoxiti, aucun nouveau traitement n'avait été approuvé pour la LT depuis plus de 20 ans. La pandémie de COVID-19 a limité les interactions en face à face avec les professionnels de santé en oncologie concernant Lumoxiti. Par ailleurs, cela a entraîné des retards dans le démarrage des traitements pour les patients éligibles à un traitement avec Lumoxiti. En conséquence, le taux de nouveaux patients a ralenti, ce qui aura un impact sur les ventes en 2020.

Announce Corporate :

- En juillet 2020, Dr Joyson Karakunnel a été nommé Vice-président exécutif et Directeur Médical. Pierre Dodion, Directeur Médical d'Innate Pharma depuis 2014, a pris sa retraite. Dr Karakunnel rejoint la Société avec une expérience substantielle en immuno-oncologie et en développement de médicaments. Dernièrement, Dr Karakunnel était Directeur Médical et Vice-président senior chez Tizona Therapeutics, où il a mené le développement des biothérapies de la société.

Évènements post clôture :

- Le 11 août 2020, la Société a annoncé l'obtention d'un financement auprès de Bpifrance Financement dans le cadre du programme mis en place par le gouvernement Français pour



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19. Ce financement, d'un montant maximum de 6,8m€, consiste en (i) une avance remboursable uniquement en cas de succès technique et commercial et (ii) d'une subvention non remboursable. Ce financement sera reçu en quatre tranches successives. La première tranche de 1,7m€ a été versée à la signature, et les trois autres tranches seront reçues après réussite de certains points d'étapes cliniques, notamment autour de la Phase 2 de l'essai FORCE.

- Le 7 septembre 2020, la Société a signé un amendement à l'accord de collaboration et de licence sur monalizumab conclu avec AstraZeneca en 2015. Suite à l'analyse d'un suivi plus long des patients ainsi que la maturation des données de survie de la Cohorte 2, et après discussion avec son partenaire AstraZeneca, la Société a accepté d'amender leur accord. Elle recevra désormais un paiement de 50 millions de dollars lors du traitement du premier patient par AstraZeneca dans l'essai de Phase 3, et un paiement de 50 millions de dollars après une analyse intermédiaire planifiée démontrant que la combinaison atteint un seuil prédéfini d'activité clinique. Tous les autres paiements d'étapes de développement et commerciaux liés à l'accord restent inchangés. La Société prévoit de présenter des données mises à jour et de plus long terme de la Cohorte 2 lors d'une prochaine conférence scientifique. Le démarrage de l'essai de Phase 3 évaluant monalizumab est attendu au deuxième semestre 2020.

À propos d'Innate Pharma:

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies commerciale spécialisée en immuno-oncologie, dédiée à l'amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire.

Le produit commercial d'Innate Pharma, Lumoxiti, pris en licence à AstraZeneca aux États-Unis, en Europe et en Suisse, a été approuvé par la FDA en septembre 2018. Lumoxiti est un produit d'oncologie « first-in-class » pour le traitement de la leucémie à tricholeucocytes. Le large portefeuille d'anticorps d'Innate Pharma inclut plusieurs candidats potentiellement « first-in-class » aux stades clinique et préclinique dans des cancers où le besoin médical est important.

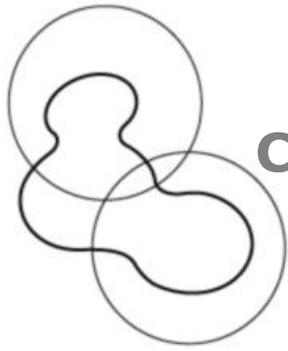
Innate Pharma est pionnière dans la compréhension de la biologie des cellules NK et a développé son expertise dans le microenvironnement tumoral et les antigènes tumoraux, ainsi que dans l'ingénierie des anticorps. Son approche innovante lui a permis de construire un portefeuille propriétaire diversifié et de nouer des alliances avec des sociétés leaders de la biopharmacie comme Bristol-Myers Squibb, Novo Nordisk A/S ou Sanofi ainsi qu'un partenariat multi-produits avec AstraZeneca.

Basée à Marseille, Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur Nasdaq aux États-Unis.

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com.

Informations pratiques :

Code ISIN	FR0010331421
Code mnémorique	Euronext : IPH Nasdaq : IPHA
LEI	9695002Y8420ZB8HJE29



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. L'emploi de certains termes, notamment « croire », « potentiel », « s'attendre à » et « sera » et d'autres expressions semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement et l'impact global de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes de santé ainsi que les activités, la situation financière et les résultats de la Société. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma (www.innate-pharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Relations investisseurs

Innate Pharma

Tel.: +33 (0)4 30 30 30 30
investors@innate-pharma.com

Contacts Presse

Innate Pharma

Tracy Rossin (Global / US)
Tel. : +1 240 801 0076
Tracy.Rossin@innate-pharma.com

ATCG Press

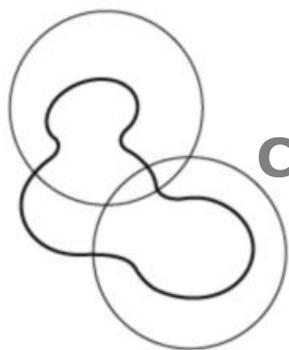
Marie Puvieux (France)
Tel. : +33 (0)9 81 87 46 72
innate-pharma@atcg-partners.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Éléments financiers au 30 juin 2020

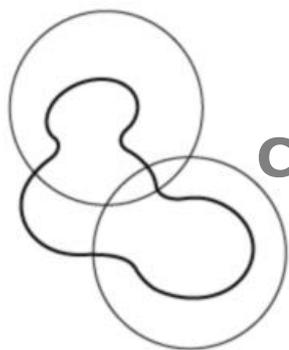


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Bilan consolidé (en milliers d'euros)

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 542	202 887
Actifs financiers courants	16 199	15 978
Créances courantes	15 948	18 740
Total actif courant	163 689	237 605
Immobilisations incorporelles	95 215	96 968
Immobilisations corporelles	12 434	11 672
Actifs financiers non courants	36 872	37 005
Créances non courantes	23 447	16 737
Autres actifs non courants	141	89
Impôts différés actifs	1 269	1 286
Total actif non courant	169 377	163 756
Total de l'Actif	333 066	401 361
Passif		
Dettes opérationnelles	26 544	49 504
Dettes sur collaboration	12 012	21 304
Passifs financiers courants	2 035	2 130
Passifs de contrat courants	41 581	48 770
Provisions - partie courante	171	114
Total passif courant	82 345	121 822
Dettes sur collaboration	-	-
Passifs financiers non courants	16 781	16 593
Avantages au personnel	4 155	3 760
Passifs de contrat non courants	20 491	40 342
Provisions - partie non courante	262	142
Impôts différés passifs	1 269	1 286
Total passif non courant	42 958	62 123
Capital social	3 946	3 941
Prime d'émission	370 440	369 617
Réserves et report à nouveau	(155 719)	(134 912)
Autres réserves	(568)	(472)
Résultat de l'exercice	(10 334)	(20 759)
Total capitaux propres	207 764	217 416
Total du Passif	333 066	401 361

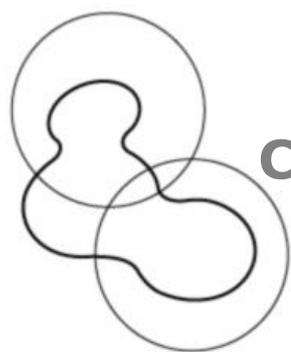


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	30 juin 2020	30 juin 2019
Revenus des accords de collaboration et de licence	29 841	51 588
Financements publics de dépenses de recherche	6 904	7 567
Produits opérationnels	36 745	59 155
Recherche et développement	(31 499)	(36 584)
Frais commerciaux et généraux	(14 490)	(9 295)
Charges opérationnelles	(45 989)	(45 879)
Produits (charges) net(tes) provenant d'accords de distribution	896	(3 820)
Résultat opérationnel	(8 348)	9 456
Produits financiers	2 446	5 717
Charges financières	(4 431)	(1 933)
Résultat financier	(1 986)	3 784
Résultat avant impôts	(10 334)	13 240
Charge d'impôts sur le résultat	-	-
Résultat net de la période	(10 334)	13 240
Résultats par action (en € par action)		
- de base	(0,13)	0,21
- dilué	(0,13)	0,20

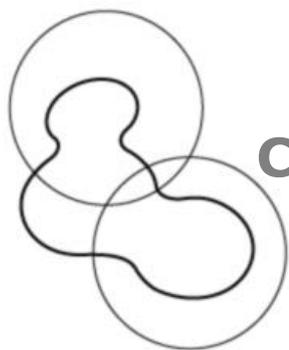


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat de la période	(10 334)	13 240
Amortissements et dépréciations, net	6 719	6 826
Provisions pour engagements sociaux	264	318
Provisions pour charges	142	(70)
Paievements en actions	824	1 975
Variation des dépréciations sur actifs financiers	2 536	(2 308)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	(48)	(90)
Variation des provisions d'intérêts sur actif financiers	425	(101)
Produits sur actifs financiers	(758)	(1 069)
Intérêts nets payés	173	44
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	(373)	(317)
Marge brute d'autofinancement	(430)	18 448
Variation du besoin en fonds de roulement	(57 595)	41 187
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(58 025)	59 635
Acquisition d'actifs incorporels, net	(9 306)	(64 130)
Acquisition d'actifs corporels, net	(544)	(738)
Acquisition d'actifs financiers non courants	(3 000)	-
Cession d'actifs corporels	36	-
Cession d'autres actifs immobilisés	-	1
Acquisition d'autres actifs immobilisés	(52)	-
Cession d'actifs financiers non courants	-	2 000
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	758	1 069
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(12 108)	(61 798)
Impact net de l'émission d'actions	3	1
Remboursements des passifs financiers	(1 029)	(729)
Intérêts nets payés	(173)	(44)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 199)	(772)
Effets des variations de change	(13)	(3)
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	(71 345)	(2 938)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	202 887	152 314
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	131 542	149 376



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Produits opérationnels

Le tableau suivant résume les produits opérationnels pour les période sous revue :

En milliers d'euros	30 juin 2020	30 juin 2019
Revenus des accords de collaboration et de licence	29 841	51 588
Financements publics de dépenses de recherche	6 904	7 567
Produits opérationnels	36 745	59 155

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont baissé de 21,7 millions d'euros, ou 42,2%, à 29,8 millions d'euros pour le premier semestre 2020, à comparer à des revenus des accords de collaboration et de licence de 51,6 millions d'euros pour le premier semestre 2019. Ces revenus proviennent essentiellement de l'étalement comptable des paiements initiaux et de levée d'option reçus par Innate Pharma dans le contexte des accords signés avec AstraZeneca pour monalizumab et IPH5201, sur la base de l'accomplissement de travaux que la Société s'est engagée à effectuer.

L'évolution pour le premier semestre 2020 s'explique principalement par :

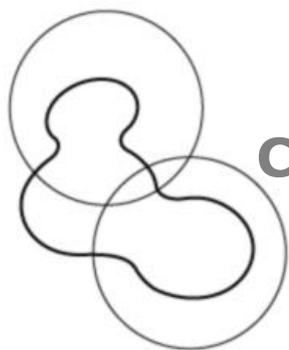
- Les revenus liés à monalizumab s'élèvent à 19,6 millions d'euros, à comparer avec 24,3 millions d'euros pour le premier semestre 2019, soit une diminution de 4,7 millions d'euros, ou 19,2%. Cette baisse résulte principalement de la baisse du budget d'un des essais réalisé par la Société dans le cadre de la collaboration. Cette baisse est non significative à l'échelle des budgets totaux mais son impact est entièrement constaté sur le semestre.

Au 30 juin 2020, le passif de contrat relatif à monalizumab s'élève à 40,0 millions d'euros (24,0 millions d'euros présentés en « Passif de contrats courants » et 16,0 millions d'euros en « Passif de contrats non courants »).

- Les revenus liés à IPH5201 pour le premier semestre 2020 s'élèvent à 8,7 millions d'euros, à comparer à 22,5 millions d'euros pour le premier semestre 2019, soit une diminution de 13,8 millions d'euros ou 61,2%. La collaboration était initialement prévue pour se terminer en décembre 2019, entraînant une reconnaissance du revenu sur une durée de 15 mois à compter d'octobre 2018. L'implication de la Société dans la collaboration ayant été prolongée de douze mois au cours du quatrième trimestre 2019, la période de reconnaissance du revenu a été prolongée d'autant pour le passif de contrat restant au 30 septembre 2019, diminuant la quote-part reconnue en résultat sur la durée restante.

Au 30 juin 2020, le montant non encore reconnu en revenu s'élève à 4,7 millions d'euros, et est classé en « Passif de contrats courants ».

- Refacturation de frais de R&D : dans le cadre de nos accords avec AstraZeneca, les coûts cliniques pour les études de la Phase 1 relatifs à avdoralimab sont partagés de façon égale entre Innate Pharma et AstraZeneca et les coûts de recherche et développement relatifs à IPH5201 sont entièrement supportés par AstraZeneca. Ces coûts sont refacturés sur une base trimestrielle.
- Le revenu résultant des refacturations de coûts de recherche et développement pour le premier semestre 2020 est en baisse de 3,3 millions d'euros, ou 75% et s'élève à 1,1 million d'euros,



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

comparé à 4,4 millions d'euros pour le premier semestre 2019. La diminution de ce poste s'explique principalement par la baisse des coûts de recherche et développement relatifs à IPH5201 refacturés à AstraZeneca à la suite du passage du programme en phase clinique pris en charge par AstraZeneca.

Financements publics de dépenses de recherche

Les financements publics de dépenses de recherche se sont établis à 6,9 millions d'euros pour le premier semestre 2020 à comparer à 7,6 millions d'euros pour le premier semestre 2019, soit une diminution de 0,7 million d'euros ou 8,8%. Cette variation provient principalement de la baisse des dotations aux amortissements relatives aux licences acquises (monalizumab et IPH5201).

Le crédit d'impôt recherche correspond à 30% du montant des dépenses de recherche et développement éligibles de la période, déduction faite des subventions encaissées. Suite à la perte du statut de PME communautaire selon les critères de l'Union Européenne au 31 décembre 2019, le CIR pour l'année fiscale 2020 sera imputable sur la charge fiscale des trois années fiscales suivantes, ou remboursé si nécessaire à l'issue de cette période.

Charges opérationnelles

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles pour le premier semestre 2020, avec un comparatif sur le premier semestre 2019 :

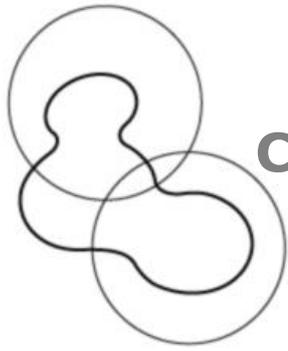
En milliers d'euros	30 juin 2020	30 juin 2019
Recherche et développement	(31 499)	(36 584)
Frais commerciaux et généraux	(14 490)	(9 295)
Charges opérationnelles	(45 989)	(45 879)

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement (R&D) ont diminué de 5,1 millions d'euros, ou 13,9%, à 31,5 millions d'euros pour le premier semestre 2020, comparé à un montant de 36,6 millions d'euros pour le premier semestre 2019, représentant respectivement un total de 68,5% et 79,7% du total des dépenses opérationnelles. Les dépenses de R&D comprennent les dépenses directes de R&D (coûts de sous-traitance et consommables), les dépréciations et amortissements ainsi que les frais de personnel.

Les dépenses directes ont diminué de 5,2 millions d'euros, ou 24,8%, à 15,9 millions d'euros pour le premier semestre 2020, comparé à un montant de 21,1 millions d'euros pour le premier semestre 2019. Cette baisse s'explique principalement par les éléments suivants : (i) une baisse des charges relatives à Lumoxiti, qui s'explique par la finalisation en 2019 de travaux dans l'optique de la soumission réglementaire en Europe, (ii) une baisse des charges relatives aux programmes en transition vers la phase clinique (IPH5201 et IPH5301), en partie compensées par (iii) une hausse des charges relatives au programme lacutamab dont le programme clinique Tellomak a débuté en juin 2019.

Les dotations aux amortissement et dépréciation sont comparables, diminuant de 0,2 million d'euros, soit 3,2 %, pour atteindre 6,1 millions d'euros pour le premier semestre 2020, comparé à 6,3 millions d'euros pour le premier semestre 2019.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Les charges de personnel, y compris les rémunérations en actions de nos employés et consultants affectées à la R&D se sont élevées à 8,0 millions d'euros pour le premier semestre 2020, comparé à 7,8 millions d'euros pour le premier semestre 2019.

Frais généraux et commerciaux

Les frais généraux et commerciaux ont augmenté de 5,2 millions d'euros, ou 55,9%, à 14,5 millions d'euros pour le premier semestre 2020, comparé à un montant de 9,3 millions d'euros pour le premier semestre 2019. Les frais généraux et commerciaux ont représenté respectivement 31,5% et 20,3% du total charges opérationnelles. pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2020 et 2019.

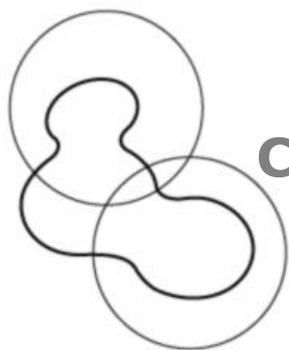
Les dépenses de personnel sont en hausse de 2,3 millions d'euros, ou 56,6%, à 6,4 millions d'euros pour le premier semestre 2020, à comparer à un montant de 4,1 millions d'euros pour le premier semestre 2019. Cette augmentation résulte principalement des recrutements effectués au cours du second semestre 2019 et du premier semestre 2020 par notre filiale américaine, incluant le personnel affecté à la commercialisation de Lumoxiti et la structuration globale de la Société.

Les honoraires non scientifiques et de conseil se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable et juridiques. Le poste a augmenté de 1,8 millions d'euros, ou 76,2%, pour s'établir à 4,1 millions d'euros pour le premier semestre 2020, à comparer à un montant de 2,3 million d'euros pour le premier semestre 2019. Cette hausse résulte principalement des frais engagés pour la commercialisation de Lumoxiti et la structuration de notre filiale américaine ainsi que par la hausse des frais d'assurance suite à la cotation des actions de la Société au Nasdaq en Octobre 2019.

Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution

Lorsque des ventes de produits sont effectuées par le partenaire pharmaceutique dans le cadre d'accords de collaboration ou de transition, la Société est amenée à déterminer si le partenaire effectue la vente des produits en tant qu'agent ou principal. La Société a conclu qu'AstraZeneca agit en tant que principal dans le cadre de la production et de la commercialisation de Lumoxiti. En conséquence, le gain ou la perte global(e) reçu ou payée de/à AstraZeneca dans le cadre des activités de commercialisation de Lumoxiti est présenté(e) sur une ligne spécifique du compte de résultat d'Innate Pharma (ce montant n'inclut pas les coûts de recherche et développement qui sont comptabilisés en charges opérationnelles R&D).

La Société a comptabilisé un gain net de 0,9 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2020 au titre du contrat de distribution de Lumoxiti, comparé à une perte nette de 3,8 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2019, correspondant au chiffre d'affaires résultant des ventes de Lumoxiti sur la période, déduction faite des frais administratifs et de production associés, incombant à la Société. Cette hausse de 4,7 millions d'euros du poste s'explique principalement par une diminution des coûts commerciaux refacturés par AstraZeneca, résultant de la transition des activités de commercialisation entre AstraZeneca et la Société ainsi que d'une régularisation positive exceptionnelle relative au taux de remise appliqué sur les ventes brutes depuis le début de la commercialisation.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Résultat financier

Le résultat financier présente une perte nette de 2,0 millions d'euros pour le premier semestre 2020, à comparer à un gain net de 3,8 million d'euros pour le premier semestre 2019. Cette baisse de 5,8 millions d'euros résulte principalement de la baisse de juste valeur de certains instruments financiers (gain net de 2,3 millions d'euros au premier semestre 2019 contre une perte nette de 2,5 millions d'euros au premier semestre 2020). Cette baisse de la juste valeur de nos instruments financiers résulte de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les marchés financiers.

Éléments de bilan

Au 30 juin 2020, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 184,6 millions d'euros contre 255,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. La trésorerie nette au 30 juin 2020 s'élevait à 145,7 millions d'euros (216,7 millions d'euros au 31 décembre 2019). La trésorerie nette représente la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants diminués des dettes financières courantes.

Les autres éléments clés du bilan au 30 juin 2020 sont :

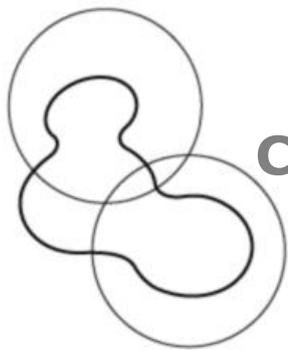
- Des passifs de contrat de 62,1 millions d'euros (dont 20,5 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courant') et des dettes sur collaboration de 12,0 millions d'euros correspondant à la partie du paiement initial reçu d'AstraZeneca non encore reconnue en résultat ou pas encore remboursées.
- Une créance de 23,4 millions d'euros sur l'Etat français au titre du crédit d'impôt recherche pour l'année 2019 et le premier semestre 2020.
- Des immobilisations incorporelles d'une valeur nette comptable de 95,2 millions d'euros, correspondant principalement aux droits et licences relatifs à l'acquisition des droits monalizumab, IPH5201, avdoralimab et Lumoxiti.
- Des capitaux propres s'élevant à 207,8 millions d'euros, incluant la perte nette pour le premier semestre 2020 de 10,3 millions d'euros.
- Les dettes financières s'élevaient à 18,8 millions d'euros (comparé à 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Flux de trésorerie

Au 30 juin 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 131,5 millions d'euros, contre 202,8m€ au 31 décembre 2019, soit une diminution de 71,3 millions d'euros.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles de 58,0 millions d'euros au premier semestre 2020 en comparaison d'un flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles de 59,6 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par l'encaissement en janvier 2019 des paiements de 87,7 millions d'euros et 21,1 millions d'euros reçus d'AstraZeneca dans le cadre des accords relatifs à monalizumab et IPH5201, respectivement. En avril 2020, Innate a reçu un paiement de



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

4,6 millions d'euros d'AstraZeneca suite au traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase 1 évaluant IPH5201.

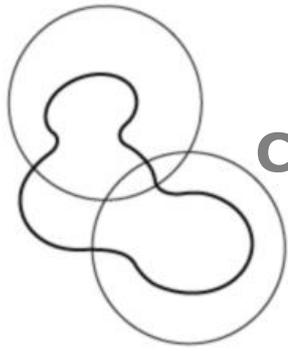
- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2020 de 12,8 millions d'euros, principalement constitués (i) du paiement complémentaire effectué en janvier 2020 à AstraZeneca sur les droits Lumoxiti pour 13,4 millions d'euros (15,0 millions de dollars) suite à la soumission de l'autorisation de mise sur le marché auprès de l'Agence européenne du médicament (EMA) en novembre 2019, (ii) d'un montant de 2,7 millions d'euros au titre du paiement complémentaire effectué auprès d'Orega Biotech en avril 2020 pour les droits relatifs à IPH5201 suite au traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase 1 intervenu en mars 2020 et, (iii) de l'acquisition d'actifs financiers nets pour un montant de 3,0 millions d'euros. Ces éléments sont compensés partiellement par le remboursement du rabais définitif accordé par AstraZeneca dans le cadre de l'acquisition des droits Lumoxiti pour un montant de 7,0 millions d'euros.
- Des flux de trésorerie consommés par les activités de financement d'un montant de 1,2 millions d'euros.

Évènements post clôture

- Le 11 août 2020, la Société a annoncé l'obtention d'un financement auprès de Bpifrance Financement dans le cadre du programme mis en place par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19. Ce financement, d'un montant maximum de 6,8 millions d'euros, consiste en (i) une avance remboursable uniquement en cas de succès technique et commercial et (ii) d'une subvention non remboursable. Ce financement sera reçu en quatre tranches successives. La première tranche de 1,7 million d'euros a été versée à la signature, et les trois autres tranches seront reçues après réussite de certains points d'étapes cliniques, notamment autour de la Phase 2 de l'essai FORCE.
- Le 7 septembre 2020, la Société a signé un amendement à l'accord de collaboration et de licence monalizumab conclu avec AstraZeneca en 2015. Suite à l'analyse d'un suivi plus long des patients ainsi que la maturation des données de survie de la Cohorte 2, et après discussion avec son partenaire AstraZeneca, la Société a accepté d'amender leur accord. Elle recevra désormais un paiement de 50 millions de dollars lors du traitement du premier patient par AstraZeneca dans l'essai de Phase 3, et un paiement de 50 millions de dollars après une analyse intermédiaire planifiée démontrant que la combinaison atteint un seuil prédéfini d'activité clinique. Tous les autres paiements d'étapes de développement et commerciaux liés à l'accord restent inchangés. La Société prévoit de présenter des données mises à jour et de plus long terme de la Cohorte 2 lors d'une prochaine conférence scientifique. Le démarrage de l'essai de Phase 3 évaluant monalizumab est attendu au deuxième semestre 2020.

Nota

Les comptes consolidés intermédiaires pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 ont fait l'objet d'un examen limité par nos commissaires aux comptes et ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 7 septembre 2020. Ils ont été examinés par le Conseil de surveillance de la société le 7 septembre 2020. Ils ne seront pas soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Facteurs de risques

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés en section 3 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 24 avril 2020 (numéro AMF D.20-0352). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document de référence disponible sur le site internet de la Société. Par ailleurs, une mise à jour des risques en lien avec à la crise sanitaire actuelle de la COVID-19 est présentée en note G) du rapport semestriel d'activité au 30 juin 2020. Ces risques sont susceptibles de survenir pendant les six mois restants de l'exercice en cours mais également durant les exercices ultérieurs.

Transactions avec le parties liées

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en Note 19 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2020 préparés en conformité avec la norme IAS 34.

Aucune opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction postérieurement à la date du document d'enregistrement universel 2019.